

Février 2023

1. Recrutements sans concours :

Il manque 21 postes ! La CGT réclame des explications !

La Direction après plusieurs mois de pression a accepté l'ouverture de 119 postes correspondant au nombre de contractuels sur emplois permanents au 1^{er} janvier 2022.

A l'issue, des entretiens, il n'y eu que 98 agents retenus, sur les 119 prévus sur le protocole d'accord, dont 24 Adjoints administratifs, 26 AEQ, 69 ASH.

Pire encore, des agents présents depuis des années avec autant de contrats que d'évaluations favorables

n'ont soit pas été retenus, soit pas convoqués, c'est inacceptable... **Le représentant CGT au Conseil de Surveillance a dénoncé cela. La DIRECTION prouve encore, si certains en doutaient, que la précarité des plus bas salaires... elle s'en moque !**

La CGT va demander des explications à la Direction.

2. Forfait mobilité durable :

La CGT dénonce les conditions de mise en place du formulaire par la Direction !

La CGT a menacé la Direction Générale au Conseil de Surveillance du 13 décembre dernier d'un recours au Tribunal Administratif pour l'application du forfait mobilité durable. La Direction a, par la suite, publié une note le 26 janvier 2023.

Le représentant CGT au Conseil de surveillance a dénoncé cela et demande l'allongement du délai ainsi que l'organisation d'accès à un ordinateur à tous les agents qui en feront la demande.

La Direction a répondu favorablement à la demande de la CGT, par l'octroi d'un délai supplémentaire pour l'accès au formulaire, soit jusqu'au 17 février 2023.

3. Ratio patients / soignants :

Des ratios de « qualité » ou comment faire croire que les choses vont changer.

Une proposition de loi relative à l'instauration d'un ratio de soignant par patient hospitalisé a été présentée au Sénat le 1^{er} février 2023.

La CGT revendique aussi la mise en place de ratios minimum de personnels en fonction des besoins réels des services.

Or, le PLFSS* 2023 prolonge un sous financement entretenu depuis 20 ans en prévoyant un ONDAM* hospitalier inférieur à l'inflation, ce qui va se traduire par une réduction des moyens des établissements, notamment en termes de personnel (**2/3 du budget des hôpitaux**).

Dans ce contexte d'austérité, cette mesure aura mécaniquement comme impact, des fermetures de services transversaux et/ou de lits. Elle pourrait aussi servir de prétexte à **une augmentation du temps de**

travail des hospitaliers par un odieux chantage.

Certains services sont déjà soumis à ratios et connaissent pour autant des difficultés et des fuites de personnel, ce qui confirme que l'instauration de ratio ne garantit pas à elle seule une amélioration suffisante des conditions de travail, ni que les professionnels retrouvent du sens à leur travail.

*PLFSS : Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

*ONDAM : Objectif National dépenses Assurance Maladie

Le manque de personnel conduit à la fermeture de lits, aux reports de prise en charge et aux pertes de chances des patients. L'absentéisme de près de 11% remplacé 1 sur 2 voir beaucoup moins (L.

MICHEL : 6 IDE de nuit absents remplacés par 0,5) conduit à l'épuisement professionnel.

Les rappels sur repos, sur congés, les week-ends à rendre comme la règle du 1/3 -2/3 pour la prise des congés sont illégaux et confirment un manque de personnel et la volonté de l'établissement à améliorer la conciliation vie privée / professionnelle. La mise en place de tels ratios non contraignants n'y changeront rien.

La CGT revendique :

- Un financement pérenne à la hauteur des besoins.
- Un plan massif de formation avec la généralisation des contrats.
- La suppression de Parcousup.
- La revalorisation des salaires par l'augmentation du point d'indice à 6 €.
- La reconnaissance des qualifications et des carrières linéaires sans quota.
- La reconnaissance de la pénibilité avec un droit au départ à la retraite à 55 ans à taux plein.
- 100 000 embauches au statut à l'Hôpital Public.

4. La Réforme des retraites.

Les 19 et 31 janvier puis le 07 février 2023, plusieurs millions de manifestants ont exprimé leur refus de la réforme des retraites MACRON/BORNE

A Clermont, 30 000 le 19/01 puis 35 000 le 31/01 et 15 000 le 07/02, dont les différents agents du CHU ont demandé le retrait de cette réforme.

- NON aux 64 ans.
- NON aux 43 annuités.
- NON à la casse des régimes spéciaux.

Assemblée Générale le 10 février 14h15, petit Amphi

Appel à manifestation le 11 février 2023,

10h00 place du 1^{er} mai Clermont-Ferrand

